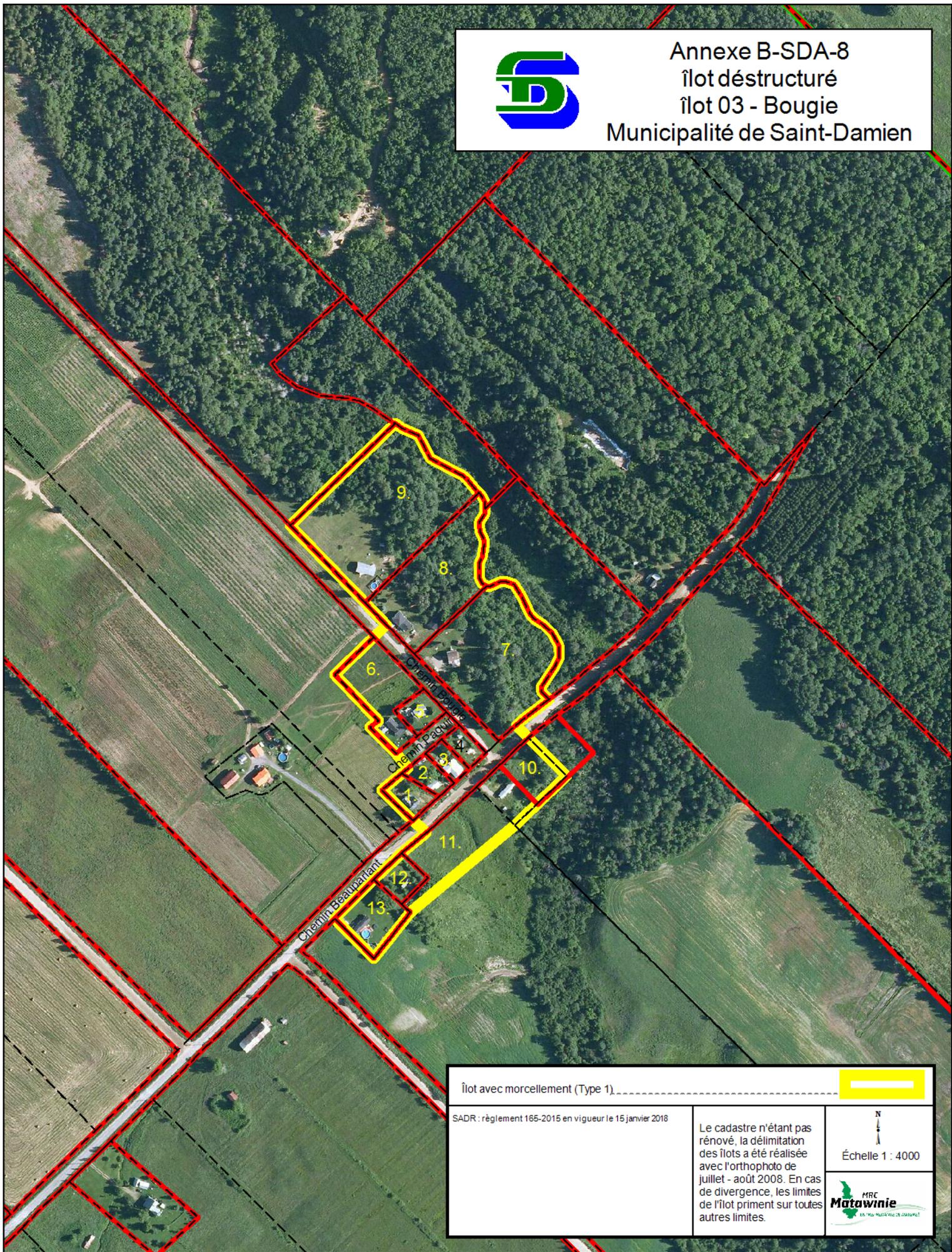




Annexe B-SDA-8
îlot déstructuré
îlot 03 - Bougie
Municipalité de Saint-Damien



îlot avec morcellement (Type 1) 	
SADR : règlement 165-2015 en vigueur le 15 janvier 2018	Le cadastre n'étant pas rénové, la délimitation des îlots a été réalisée avec l'orthophoto de juillet - août 2008. En cas de divergence, les limites de l'îlot priment sur toutes autres limites.
	 Échelle 1 : 4000
	